

14. Questions concernant l'Afrique de l'Ouest

A. Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Débats initiaux

Décision du 25 mars 2004 (4933^e séance) : déclaration du Président

À sa 4933^e séance, le 25 mars 2004, le Conseil de sécurité a adopté le point intitulé « Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest » et inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 12 mars 2004 sur les moyens de lutter contre les problèmes sous-régionaux et transfrontières en Afrique de l'Ouest¹.

Dans son rapport, le Secrétaire général a souligné que les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest étaient liés entre eux, et qu'aucun d'entre eux ne pourrait être résolu au niveau national uniquement, mais qu'ils exigeaient l'adoption d'une approche régionale. À cette fin, le Secrétaire général a présenté une série de recommandations pratiques : amélioration de l'harmonisation au sein du système des Nations Unies dans la sous-région; renforcement du secrétariat de la CEDEAO et renforcement et application du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest; promotion des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion; réforme du secteur de la sécurité; lutte contre l'extorsion aux barrages routiers à l'intérieur des pays et aux frontières; et dénonciation publique de ceux qui enfreignaient le droit international et les normes humanitaires. Le Secrétaire général a appelé à une modification radicale de l'approche politique qui avait été appliquée au cours des vingt dernières années dans une bonne partie de la sous-région et qui favorisait l'autoritarisme. Il a souligné que toute stratégie visant à assurer la stabilité et le développement en Afrique de l'Ouest devait être fondée sur la prévention des abus par les éléments étatiques et non étatiques ainsi que sur le respect des droits et de la sécurité de toutes les populations de la région. En conclusion, le Secrétaire général a souligné que la communauté régionale et internationale ne devrait pas se contenter de fournir une aide ciblée mais devrait aussi intervenir plus tôt en

cas de crise de gouvernance et de crise humanitaire, et il a dit espérer que le Conseil de sécurité agirait en tenant compte de ses recommandations.

Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Ministre des affaires étrangères du Ghana en sa qualité de Président de la CEDEAO, du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Après les exposés, des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil², ainsi que par les représentants de l'Irlande (au nom de l'Union européenne)³ et du Japon.

Dans son exposé, le Secrétaire général a répété que les recommandations contenues dans son rapport ne devaient pas être seulement appliquées pays par pays, mais que leur application devait s'inscrire dans une démarche complexe et régionale. Il fallait également accorder une attention particulière à la prolifération des armes légères, à l'exploitation illégale des ressources naturelles et au recours à des enfants soldats ou à des mercenaires, ainsi qu'aux barrages routiers. Le Secrétaire général a observé que les causes profondes des difficultés de la région tenaient pour la plupart à des problèmes de gouvernance, de droits de l'homme et de transparence. Il a averti que tant que l'autoritarisme et la culture de la violence, de l'exclusion et de l'impunité ne seraient pas complètement rejetés, les victoires que l'on remporterait sur les problèmes transfrontaliers resteraient extrêmement fragiles, et donc tout à fait temporaires. Il a donc exhorté les gouvernements de la

² Le Bénin était représenté par son Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine.

³ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont également ralliés à la déclaration.

¹ S/2004/200, soumis en application de la déclaration présidentielle du 25 juillet 2003 (S/PRST/2003/11).

région à mettre en place des institutions solidement démocratiques et des organisations régionales efficaces⁴.

Notant que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) n'avait pas consulté les États membres de la CEDEAO ou son secrétariat pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président de la CEDEAO a souligné que l'adoption d'une approche plus globale était indispensable pour traiter les causes profondes des problèmes transfrontaliers, qui étaient liées entre elles. Il a noté que selon la CEDEAO, la meilleure solution était de trouver un moyen pour rétablir la paix dans l'ensemble de la région, et qu'elle avait à cette fin recensé un certain nombre d'éventuels facteurs déstabilisateurs, parmi lesquels figuraient un retrait subit et total de la MINUSIL⁵.

Le Directeur exécutif de la CEDEAO a lui aussi estimé qu'une approche régionale était indispensable pour traiter les problèmes transfrontières, et notamment le recours accru à des mercenaires et à des enfants soldats, la prolifération illicite des armes légères et l'extorsion aux barrages routiers. Il a estimé que les recommandations du Secrétaire général étaient utiles et appropriées à une action collective de la communauté internationale et que la réussite des processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion au Libéria et en Côte d'Ivoire seraient essentiels pour lutter contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. Il a dit espérer que le retrait progressif de la MINUSIL serait aligné sur la durée des missions au Libéria et en Côte d'Ivoire⁶.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a observé que les efforts déployés dans les domaines humanitaire et des droits de l'homme s'avéraient bien souvent insuffisants, à eux seuls, pour garantir la protection des catégories vulnérables dans les conflits armés. Il a souligné qu'il était nécessaire de nouer des liens plus étroits au niveau régional entre les intervenants humanitaires, politiques et économiques afin de mieux coordonner et mettre en œuvre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il a affirmé que les causes fondamentales, à chercher notamment au niveau de la gouvernance, de l'état de droit et de la pauvreté, devaient être

pleinement prises en compte, et a estimé que la mise en œuvre des principales recommandations du rapport du Secrétaire général contribuerait notablement à répondre aux préoccupations primordiales en matière humanitaire⁷.

Affirmant que l'action du PNUD dans les zones de crises et de conflit comportait une forte dimension de développement et que ses activités normales de développement comportaient des dimensions importantes de prévention des conflits et de consolidation de la paix, l'Administrateur associé du PNUD a indiqué que celui-ci avait élaboré une Stratégie régionale intégrée pour l'Afrique de l'Ouest et mettait en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à traiter des problèmes spécifiques en rapport avec les questions transfrontalières, notamment un appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et au programme de lutte contre la prolifération des armes légères dans la région. Il a souligné qu'il importait d'adopter une approche globale liant étroitement consolidation de la paix et développement, et a émis l'avis selon lequel des approches régionales « nouvelles et novatrices », telles une stratégie sous-régionale de réduction de la pauvreté, pourraient contribuer à la réalisation des ambitions communes de la communauté internationale en Afrique de l'Ouest⁸.

Au cours du débat qui s'en est suivi, les intervenants ont, de manière générale, estimé qu'une approche régionale était nécessaire pour traiter les problèmes transfrontières en Afrique de l'Ouest. Ils ont salué et approuvé les recommandations pratiques et pragmatiques contenues dans le rapport du Secrétaire général et ont noté qu'ils étaient disposés à étudier la meilleure manière de mettre ces recommandations en œuvre. Dans ce contexte, la plupart des intervenants ont mis en exergue la nécessité de renforcer la coordination entre les différentes missions des Nations Unies dans la région⁹, et plusieurs d'entre eux ont réagi positivement à la recommandation du Secrétaire général relative aux patrouilles conjointes à la

⁷ Ibid., pp. 11-12.

⁸ Ibid., pp. 12-13.

⁹ Ibid., p. 14 (Brésil); pp. 15-16 (Espagne); pp. 17-18 (Philippines); pp. 19-20 (Allemagne); p. 22 (Chine); pp. 24-25 (Pakistan); pp. 26-27 (Fédération de Russie); pp. 27-29 (États-Unis); pp. 29-30 (Algérie); pp. 31-32 (Roumanie); pp. 32-33 (Chili); pp. 35-36 (Irlande, au nom de l'Union européenne); et pp. 36-37 (Japon).

⁴ S/PV.4933, pp. 2-3.

⁵ Ibid., pp. 4-7.

⁶ Ibid., pp. 7-10.

frontière¹⁰. D'autre part, tout en confirmant qu'il fallait faire un meilleur usage des ressources de l'ONU dans l'ensemble de la région, le représentant du Royaume-Uni a fait remarquer que le partage de ressources pour différentes missions et à travers les frontières risquait d'aboutir à une confusion dans les mandats des missions, voire à perturber l'ordre hiérarchique. Il a souligné que ces difficultés potentielles devaient être affrontées et surmontées afin qu'une approche régionale pour les interventions de l'ONU puisse être mise en place¹¹. Le représentant de la Fédération de Russie a averti que l'action menée de concert par les forces de l'ONU dans la sous-région ne saurait contrevenir ni à la souveraineté des États pris individuellement ni au mandat des missions existantes¹². Parallèlement, de nombreux intervenants ont appelé à un renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano¹³. Le représentant du Chili a explicitement fait remarquer que pour aborder les problèmes de fond qui étaient à l'origine des questions transfrontalières, il était nécessaire que les organisations régionales et sous-régionales s'impliquent plus activement dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte¹⁴.

Plusieurs intervenants ont fait part de l'importance qu'ils attachaient à la réussite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire¹⁵. Nombre d'entre eux ont affirmé que la prolifération des armes légères et des enfants soldats devait être enrayerée en renforçant les mécanismes régionaux et nationaux existants, comme la transformation du Moratoire de la CEDEAO en un instrument juridiquement contraignant¹⁶. Plusieurs intervenants ont noté que la

question du développement était fondamentale et devait bénéficier d'une attention particulière pour qu'une paix durable puisse être instaurée dans la région¹⁷.

Le représentant de l'Algérie a estimé que les problèmes transfrontières en Afrique de l'Ouest devaient être considérés comme « des menaces à la paix et à la sécurité internationales au sens du Chapitre VII de la Charte et traitées comme telles »¹⁸. Il a exhorté le Conseil à adopter une vision à long terme de ces problèmes. Le représentant a également estimé que l'exploitation illégale des ressources naturelles devrait être ajoutée à la liste des problèmes transfrontières recensés par le Secrétaire général. Le représentant du Royaume-Uni a lui aussi insisté sur la nécessité d'aborder la question de l'utilisation et de l'utilisation à mauvais escient des riches ressources naturelles de l'Afrique de l'Ouest¹⁹. Dans la même veine, entre autres idées à ajouter au rapport du Secrétaire général, le représentant de la France a proposé d'aider les pays de la région à renforcer leur contrôle sur leurs ressources naturelles, grâce à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou à travers d'autres mécanismes²⁰. Le représentant du Pakistan a considéré que, étant donné le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la persistance des conflits en Afrique de l'Ouest, les sanctions devaient viser tant l'offre que la demande de ressources naturelles illégalement exploitées. Il a dès lors appelé à appliquer le procédé de dénonciation publique et les sanctions à tous ceux qui étaient impliqués dans ces activités illicites²¹.

À la fin de la séance, le Président (France) a fait une déclaration au nom du Conseil²², par laquelle celui-ci, entre autres :

A prié le Secrétaire général d'engager les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à partager le plus possible les informations dont elles disposaient ainsi que leurs ressources logistiques et administratives afin d'accroître leur efficacité et de réduire les dépenses;

(Allemagne); p. 21 (Royaume-Uni); p. 24 (Angola); p. 30 (Algérie); p. 32 (Roumanie); et p. 35 (Irlande, au nom de l'Union européenne).

¹⁷ Ibid., pp. 14-15 (Brésil); pp. 16-17 (Bénin); p. 22 (Chine); p. 25 (Pakistan); et p. 37 (Japon).

¹⁸ Ibid., pp. 30-31.

¹⁹ Ibid., p. 21.

²⁰ Ibid., p. 34.

²¹ Ibid., p. 25.

²² S/PRST/2004/7.

¹⁰ Ibid., p. 19 (Allemagne); p. 22 (Chine); p. 28 (États-Unis); et p. 31 (Roumanie).

¹¹ Ibid., p. 21.

¹² Ibid., p. 26.

¹³ Ibid., p. 18 (Philippines); p. 20 (Royaume-Uni); p. 22 (Chine); p. 29 (Algérie); p. 32 (Roumanie); p. 34 (France); et p. 36 (Irlande, au nom de l'Union européenne).

¹⁴ Ibid., p. 33.

¹⁵ Ibid., p. 15 (Espagne); p. 18 (Philippines); p. 22 (Chine); p. 24 (Angola); p. 28 (États-Unis); p. 34 (France); et p. 37 (Japon).

¹⁶ Ibid., p. 15 (Espagne); p. 18 (Philippines); p. 19

A souligné qu'il importait que les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion soient élaborés et exécutés dans une optique régionale;

A invité instamment les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au retour des réfugiés;

A invité les États membres de la CEDEAO à respecter intégralement le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest et à prendre les mesures nécessaires pour mieux lutter contre le trafic d'armes légères dans la région;

A appelé les États de l'Union du fleuve Mano à reprendre le dialogue et à envisager la possibilité d'organiser un sommet des chefs d'État et des réunions ministérielles en vue de mettre au point une approche commune concernant leurs problèmes de sécurité et les mesures de confiance;

A appelé instamment les pays donateurs et la communauté financière internationale à coordonner leurs activités pour appuyer la CEDEAO dans leurs efforts visant à réformer le secteur de la sécurité.

**Décision du 25 février 2005 (5131^e séance) :
déclaration du Président**

À sa 5131^e séance, le 25 février 2005, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 11 février 2005 sur les moyens de lutter contre les problèmes sous-régionaux et transfrontières en Afrique de l'Ouest²³. Dans son rapport, le Secrétaire général a observé que malgré les progrès accomplis dans plusieurs États d'Afrique de l'Ouest, la sous-région demeurait hautement vulnérable et qu'il restait beaucoup à faire pour instaurer une paix durable. Il a constaté avec satisfaction le développement d'un partenariat constructif entre le système des Nations Unies, les partenaires du développement et la CEDEAO ainsi que certains gouvernements, organisations de la société civile et communautés d'Afrique de l'Ouest, mais a souligné que dans de nombreux domaines, des efforts accrus et mieux ciblés pourraient contribuer plus efficacement à la prévention des conflits et au renforcement de la paix en Afrique de l'Ouest. À cet égard, le Secrétaire général a appelé les États membres de la CEDEAO à transformer le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest en un instrument juridiquement contraignant dès que l'occasion se présenterait. Tout en saluant les progrès accomplis dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration en Sierra

Leone et au Libéria, il a fait remarquer que ce processus ne pourrait véritablement réussir sans un financement suffisant pour la réintégration et la réinsertion des ex-combattants. Le Secrétaire général a insisté sur le fait qu'il était essentiel de réduire le chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest, qui avait atteint des niveaux effrayants. Il a également invité les partenaires de développement à financer des services d'appui transfrontaliers afin d'améliorer la situation humanitaire catastrophique qui prévalait en de nombreux endroits de la sous-région, en particulier dans les zones frontalières sensibles touchées par le conflit, dont les populations étaient exposées à divers problèmes. Enfin, notant que la réforme du secteur de la sécurité, qui était un facteur essentiel de la prévention des conflits, était tout particulièrement prioritaire en Afrique de l'Ouest, il a demandé au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest de mettre au point, avant la fin de 2005, en consultation avec ses partenaires d'Afrique de l'Ouest, un programme régional intégré de réforme de ce secteur. Pour conclure, le Secrétaire général a affirmé que si la promotion de la paix dans la région incombait au premier chef aux dirigeants et aux communautés d'Afrique de l'Ouest eux-mêmes, les Nations Unies continueraient d'appuyer les initiatives destinées à améliorer l'avenir des populations de la région.

Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi que du Conseiller spécial pour la protection de l'enfance du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Outre tous les membres du Conseil, les représentants du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Luxembourg (au nom de l'Union européenne)²⁴, du Mali, du Niger, du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et la Sierra Leone ont également fait une déclaration.

Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général s'est dit préoccupé par les graves problèmes de sécurité qui persistaient en Afrique de l'Ouest. Il a notamment cité les zones frontalières explosives, les insuffisances préoccupantes dans le financement de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et

²³ S/2005/86.

²⁴ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, la Norvège, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et la Turquie se sont ralliés à la déclaration.

le taux élevé de chômage des jeunes. Il a rappelé que dans son rapport, il avait appelé l'attention sur les domaines où il fallait agir immédiatement et sur ceux où il fallait mener une action de longue haleine, ajoutant que les recommandations que contenait ce rapport s'adressaient à toute une gamme d'intervenants, notamment au Conseil de sécurité et à d'autres éléments du système des Nations Unies, aux partenaires dans les activités bilatérales et multilatérales de développement, au secrétariat de la CEDEAO, à différents États Membres et à des organisations de la société civile. Il a salué les récents efforts déployés par la CEDEAO et ses membres pour relever les défis complexes auxquels la région faisait face, et le partenariat constructif qui était en train de se forger entre la CEDEAO, le système des Nations Unies et d'autres acteurs concernés²⁵.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a observé que l'action collective de la communauté internationale en Afrique de l'Ouest était axée sur trois principaux enjeux. Premièrement, un enjeu institutionnel : il fallait renforcer davantage la collaboration institutionnelle entre les entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en particulier la CEDEAO, les États d'Afrique de l'Ouest et la société civile. Ensuite, un enjeu méthodologique : l'ONU devait définir des priorités parmi les questions, domaines et objectifs se rapportant à son mandat. Actuellement, les priorités étaient notamment la prolifération des armes légères, la situation des enfants soldats, la réforme du secteur de la sécurité, les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, les barrages routiers et la consolidation de la paix à travers les frontières. Enfin, le dernier enjeu relevait de la doctrine; si concentrer les efforts pour consolider la paix sur des pays en guerre était une démarche logique, les pays qui n'étaient pas en guerre, comme le Ghana et le Niger, méritaient eux aussi un appui de la communauté internationale, car ils demeuraient fragiles et pouvaient être affaiblis par la violence dans les régions voisines. Le Représentant spécial s'est dit convaincu que la collaboration continue entre la communauté internationale et les

populations et les États de l'Afrique de l'Ouest aiderait à surmonter certaines de ces difficultés²⁶.

Le Conseiller spécial pour la protection de l'enfance du Secrétaire exécutif de la CEDEAO a indiqué que les problèmes transfrontaliers qui existaient en Afrique de l'Ouest constituaient des menaces pour la paix, la stabilité et la sécurité, et que ces menaces découlaient d'activités de bandes organisées, qui avaient des ramifications dans plusieurs pays de la sous-région et même en dehors. La plupart de ces bandes, qui avaient souvent des racines politiques et pouvaient se transformer en groupes criminels, survivaient grâce au trafic des armes et de la drogue, au blanchiment d'argent et au trafic des êtres humains, s'ils ne contrôlaient pas les zones les plus riches du pays en crise. Le Conseiller spécial a informé le Conseil que pour prévenir et combattre le développement de tels faits, la CEDEAO avait mis en place un certain nombre d'instruments comme la Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale et la Convention sur l'extradition. La CEDEAO avait identifié trois approches principales pour la mise en œuvre de ces instruments, à savoir une approche politique, une approche juridique et une approche axée sur le développement. Parallèlement, la CEDEAO avait également adopté un certain nombre de protocoles visant à prévenir les conflits en encourageant la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que la liberté de circulation des biens et des personnes. Le Conseiller spécial a conclu en indiquant que toutes les lignes directrices convenues devaient être suivies afin de créer un environnement propice au développement économique et social dans la sous-région²⁷.

Les intervenants ont souscrit à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la situation en Afrique de l'Ouest offrait un tableau contrasté d'évolutions encourageantes et de problèmes qui perduraient, et ont réaffirmé qu'ils étaient persuadés que des actions concertées et basées sur une approche régionale intégrée de la prévention des conflits étaient indispensables pour instaurer une paix durable. Ils se sont félicités de la coopération accrue entre les différentes missions politiques et de maintien de la paix dans la sous-région ainsi qu'entre le système des Nations Unies et d'autres acteurs; la plupart d'entre eux ont axé leurs déclarations respectives sur les armes

²⁵ S/PV.5131, pp. 2-3.

²⁶ Ibid., pp. 3-4.

²⁷ Ibid., pp. 5-6.

de petit calibre, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et les zones frontalières.

Un grand nombre d'orateurs ont noté que la prolifération des armes légères restait un problème majeur auquel il fallait s'attaquer de manière plus efficace; pour ce faire, les États membres de la CEDEAO pouvaient notamment transformer le Moratoire en un instrument juridiquement contraignant et la communauté internationale pouvait appuyer le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO²⁸. Dans le contexte du trafic des armes légères, plusieurs intervenants ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à doter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies des moyens de contrôler et de faire appliquer l'embargo sur les armes²⁹. Plusieurs intervenants ont affirmé que la méthode de la dénonciation publique constituait un outil efficace pour faire respecter les régimes de sanctions, et que le Conseil devrait envisager de publier une liste d'individus et d'entités qui violaient les embargos sur les armes et le Moratoire de la CEDEAO³⁰. À cet égard, les représentants du Brésil et du Luxembourg, ce dernier s'exprimant au nom de l'Union européenne, ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que les auteurs d'activités criminelles comme le trafic d'armes légères, de ressources naturelles et d'êtres humains soient traduits devant la Cour pénale internationale³¹, tandis que le représentant des États-Unis a affirmé que sa délégation avait un avis différent quant aux tribunes les plus appropriées pour traiter de ces cas particuliers³².

²⁸ Ibid., pp. 9-10 (Chine); pp. 12-13 (Brésil); p. 15 (Philippines); pp. 20-21 (Japon); pp. 21-22 (États-Unis); pp. 24-25 (France); pp. 25-27 (Roumanie); pp. 27-28 (Argentine); pp. 31-33 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne); pp. 33-35 (Côte d'Ivoire); pp. 35-37 (Guinée); pp. 37-39 (Sierra Leone); pp. 39-41 (Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique); et pp. 41-42 (Mali).

²⁹ Ibid., p. 8 (Royaume-Uni); p. 19 (Danemark); p. 24 (France); p. 32 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne); et p. 42 (Mali).

³⁰ Ibid., p. 23 (Grèce); p. 26 (Roumanie); p. 33 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne); et p. 40 (Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique).

³¹ Ibid., p. 12 (Brésil); et p. 33 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne).

³² Ibid., p. 22.

De nombreux intervenants ont noté que la réussite des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité étaient indispensables à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix³³. Selon la représentante du Danemark, la dépolitisation du rôle des forces de sécurité et leur subordination à un contrôle démocratique étaient des préalables pour prévenir de nouveaux conflits et édifier la paix. Elle a ajouté que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration devrait être adapté pour tenir compte en particulier du problème des enfants et des jeunes d'Afrique de l'Ouest mécontents et désabusés, et que l'ONU devrait envisager de financer une part plus importante des activités de DDR dans les opérations de maintien de la paix grâce à des contributions mises en recouvrement³⁴. Le représentant des États-Unis s'est dit préoccupé par le fait que le financement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration restait un problème, tout en confirmant la nécessité d'une réforme plus poussée du secteur de la sécurité et de créer des forces de sécurité démocratiques et professionnelles, tirées de tous les groupes de différentes sociétés³⁵. Le représentant du Japon a souligné qu'il était particulièrement important de s'attaquer à la question de la réintégration, et en particulier au problème du chômage des jeunes, afin d'éviter le caractère récurrent du conflit³⁶. En ce qui concerne la manière de traiter les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, quelques représentants ont approuvé la proposition de création d'une commission de consolidation de la paix³⁷.

Plusieurs intervenants ont abordé la question des zones frontalières sensibles et la nécessité d'élaborer des stratégies intégrées à leur égard³⁸. Le représentant

³³ Ibid., p. 7 (Royaume-Uni); p. 11 (Algérie); p. 13 (Brésil); p. 14 (République-Unie de Tanzanie); p. 15 (Philippines); p. 19 (Danemark); p. 20 (Japon); p. 22 (États-Unis); p. 23 (Grèce); p. 26 (Roumanie); p. 27 (Argentine); p. 28 (Bénin); p. 33 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne); p. 35 (Côte d'Ivoire); p. 40 (Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique); et p. 42 (Mali).

³⁴ Ibid., p. 19.

³⁵ Ibid., p. 22.

³⁶ Ibid., p. 20.

³⁷ Ibid., p. 8 (Royaume-Uni); p. 13 (Brésil); et pp. 15-16 (Philippines).

³⁸ Ibid., pp. 16-17 (Fédération de Russie); p. 21 (États-Unis); p. 26 (Roumanie); p. 27 (Argentine); p. 29

de la Fédération de Russie a souscrit à l'avis du Secrétaire général concernant la nécessité de renforcer les frontières des États africains et de créer des mécanismes de sécurité conjoints dans les zones frontalières³⁹. Le représentant du Bénin a invité le BRSAO à appuyer pleinement un plan de la CEDEAO visant à créer une association de régions et de villes frontalières en Afrique de l'Ouest⁴⁰. Le représentant du Nigéria, prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, a indiqué que l'initiative appelée « Stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest », à laquelle participaient le BRSAO, la CEDEAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des partenaires de développement, des groupes de la société civile ainsi que les équipes de pays des Nations Unies concernées, devrait aider à prévenir de possibles explosions de violence, à rétablir la confiance dans les relations entre États et à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest, si elle était pleinement mise en œuvre. Il a en outre affirmé que les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ne pouvaient être effectivement traités que si les possibilités de croissance économique et de développement étaient accrues⁴¹. Le représentant du Niger a noté que la gestion des zones frontalières était très compliquée, étant donné qu'il existait une très grande mobilité des populations dans l'espace CEDEAO, mais a reconnu que les exactions subies aux postes frontaliers avaient souvent provoqué une révolte des populations riveraines ayant conduit à des crises entre deux pays frontaliers⁴².

Certains ont noté que les meilleures pratiques élaborées par les pays de la CEDEAO, ainsi que les enseignements qu'ils avaient tirés, pouvaient servir d'exemple et être utilisés dans d'autres régions et sous-régions⁴³. Plusieurs intervenants ont estimé que la responsabilité première de la promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région et du règlement des questions transfrontières incombait aux États africains

(Bénin); p. 35 (Côte d'Ivoire); p. 37 (Guinée); p. 41 (Nigéria, au nom du Groupe des États arabes); p. 42 (Mali); et pp. 43-44 (Niger).

³⁹ Ibid., p. 17.

⁴⁰ Ibid., p. 29.

⁴¹ Ibid., p. 37.

⁴² Ibid., p. 43.

⁴³ Ibid., p. 7 (Royaume-Uni); p. 13 (République-Unie de Tanzanie); et p. 16 (Philippines).

eux-mêmes⁴⁴ et dans ce contexte, certains ont souligné que les États africains devraient s'approprier le processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix⁴⁵. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné qu'il fallait réfléchir davantage aux nouvelles idées sur la façon dont le Conseil de sécurité pouvait aider les États de l'Afrique de l'Ouest à renforcer leurs processus de paix, et a ajouté que le Groupe de travail spécial du Conseil sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourrait s'attacher à examiner ces idées novatrices⁴⁶.

Évoquant le fait que le Secrétaire général, dans son rapport, avait salué la décision du Groupe de contact international pour le Libéria d'élargir son mandat et sa portée, pour y inclure les autres pays de l'Union du fleuve Mano, ainsi que la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire⁴⁷ le représentant de la Guinée a clairement fait savoir qu'il considérait cette décision comme totalement inopportune et l'avait déjà rejetée⁴⁸.

À la fin de la séance, le Président (Bénin) a fait une déclaration au nom du Conseil⁴⁹, par laquelle celui-ci, entre autres :

A réaffirmé sa conviction que les mesures visant à régler les problèmes transfrontières et sous-régionaux devaient s'inscrire dans une stratégie plus large de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix dans la sous-région;

A encouragé le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à continuer de promouvoir une démarche intégrée et conjointe à l'échelle de la sous-région, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine, ainsi que d'autres partenaires internationaux de premier plan et des organisations de la société civile;

S'est félicité que la Commission européenne ait décidé, le 2 décembre 2004, d'aider la CEDEAO à mettre en œuvre ses plans de lutte contre la dissémination illicite des armes légères;

A insisté sur la nécessité de mener des réformes du secteur de la sécurité qui visaient à améliorer les relations entre civils et militaires dans les pays sortant d'un conflit, à instaurer une culture de paix et de stabilité et à promouvoir l'état de droit;

⁴⁴ Ibid., p. 11 (Algérie); p. 17 (Fédération de Russie); p. 21 (Japon); p. 28 (Argentine); p. 32 (Luxembourg, au nom de l'Union européenne); et p. 38 (Sierra Leone).

⁴⁵ Ibid., p. 18 (Danemark); p. 21 (Japon); et p. 23 (Grèce).

⁴⁶ Ibid., p. 17.

⁴⁷ S/2005/86, par. 8. Le Groupe a été rebaptisé Groupe de contact international pour le bassin du Mano.

⁴⁸ S/PV.5735, p. 36.

⁴⁹ S/PRST/2005/9.